



Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2018

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Catherine PARISOT, Jean-Claude WAEBER, Marie-Christine GRIFFON, Jean THOREUX, Daniel DUMONTET, Daniel LEDUC

Absents, excusés : Marie-Thérèse CHAPELIER, Géraldine BRUYERE, Thierry MICHEL, Thierry DELHOMME

Animateur de séance : Jean THOREUX

Secrétaire de séance : Jean-Claude WAEBER

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 31 juillet 2018 est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

Travaux et projets en cours

➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

Le Maire indique que le permis de construire de la maison de santé pluridisciplinaire est déposé.

Une demande d'informations complémentaires a été sollicitée quant à la climatisation du bâtiment ; les travaux supplémentaires seraient de l'ordre de 50 000€.

Le prochain dossier à traiter concerne les réseaux avec le relevé des canalisations existantes et le projet des nouveaux réseaux.

➤ **CART**

Jean THOREUX indique que l'accès à la salle de cinéma se fait désormais par la porte côté rue.

➤ **Restauration monument des soldats au cimetière**

Catherine PARISOT indique au conseil municipal que le montant obtenu à l'occasion de la souscription pour la réhabilitation du monument aux morts du cimetière communal s'élève à 3 595€.

Au vu du montant collecté, la fondation du patrimoine verserait une subvention de 650€.

Elle précise que le tailleur de pierres a déposé le monument et que les travaux de restauration sont en cours.

Le conseil municipal décide de mettre fin à la collecte et demande au Maire de faire le nécessaire auprès de l'organisme.

➤ **Désherbage - Entretien**

Le Maire rappelle qu'un arrêté municipal fixe de longue date les conditions de nettoyage, balayage, déneigement des trottoirs qui incombent aux riverains, au droit de leur propriété.

Il précise aussi que la Commune assurait jusqu'en 2016 le désherbage chimique qui est maintenant interdit en raison de la mise en place du "zéro phyto" par les pouvoirs publics. Les agents de la Commune continuent de réaliser l'entretien et interviennent ponctuellement, une fois ou deux par an ou après une manifestation pour balayer ou nettoyer les avaloirs d'eaux pluviales.

Le conseil municipal demande au Maire de solliciter à nouveau les riverains concernant l'entretien des trottoirs ou de la portion de voirie devant leur propriété.

Il en appelle au civisme de la population et profite de cette occasion pour rappeler l'appel aux bénévoles pour assurer l'entretien du cimetière communal.

Il indique que toutes les propositions et idées sont les bienvenues pour améliorer et faciliter le désherbage des allées.

➤ **Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre-bourg**

Le maire rappelle au conseil municipal la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg. Il explique que suite à l'ouverture des plis, une négociation a été engagée pour trois candidats.

Il rappelle la délibération n°164/2017 du conseil municipal en date du 16/10/2017, portant délégation du conseil municipal au Maire, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Il informe que le candidat dont l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenu. Il s'agit du Groupement G2A, 71000 MACON, qui a obtenu une note finale de 98/100 et dont le montant du marché est de 49 800 € HT.

Le conseil municipal :

- prend acte de la décision et valide la procédure
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

Voirie – réseaux - Terrains

➤ SYDESL : adhésion au fonds de mutualisation Telecom

Jean THOREUX indique au conseil municipal que le financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications, lors d'enfouissement simultané au réseau de distribution public avec ou sans appuis communs est en partie pris en charge par le SYDESL pour les communes adhérentes au fonds de mutualisation TELECOM.

Depuis 2013, cette prise en charge est de 50% du montant TTC de la dépense.

Pour adhérer au fonds de mutualisation géré par le SYDESL, et bénéficier d'une aide financière pour la réalisation des travaux d'enfouissement concernés par cette mutualisation, il revient au Conseil municipal d'accepter les conditions d'adhésion et de retrait fixées par le Comité syndical du SYDESL et de décider d'adhérer au fonds :

Conditions d'adhésion :

Toute décision d'adhésion entraînera le versement intégral de la RODP télécom perçue par la collectivité concernée l'année N-1.

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce dispositif, les travaux ne concernant que des lignes existantes et ne prenant pas en compte les nouveaux branchements.

➤ Acquisition bâtiment carrosserie des Berlières

Le Maire fait part au conseil municipal de la décision de la "carrosserie des frères JULIEN" de mettre en vente leur bâtiment au prix de 80 000€.

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur de ce bien, situé en zone artisanale, pour le montant indiqué : la situation de ce local, à proximité de la fonderie, méritant une vigilance particulière.

➤ Délaissé RD987

Le Maire rappelle au conseil municipal le souhait de réorganisation domaniale entre le Département et la commune concernant le délaissé de la RD 987 du PR 30+633 au PR 30+737, apparu suite à la rectification du tracé, à savoir le transfert dans le domaine public communal.

En vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement est dispensé d'enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. C'est pourquoi l'enquête publique n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le transfert du délaissé de la RD 987 du PR 30+633 au PR 30+737, apparu suite à la rectification du tracé, et de procéder au classement dans le domaine public communal de cette portion ;
- de charger le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision.

Questions financières

➤ Renouvellement ligne de trésorerie courante

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée à échéance de la ligne de trésorerie du budget général de la commune, contractée auprès du Crédit Agricole Centre-Est.

Le conseil municipal :

- souhaite, dans le cadre du renouvellement de la ligne de trésorerie du budget général, lancer une consultation auprès de diverses banques, selon les critères suivants :
 - Montant de la ligne de trésorerie : 300 000€00 ou 200 000€00
 - Durée : 12 mois
 - Index, taux...
 - Commission de réserve
 - Frais de dossier
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision, l'autorise à signer toute pièce utile et lui donne tout pouvoir.

➤ Juricia Conseils : dégrèvements TF 2013 à 2017

Le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 016/2017 par laquelle il mandatait le cabinet "JURICIA CONSEIL" qui proposait d'intervenir auprès de la commune dans un but d'optimisation des dépenses de taxes foncières et des cotisations patronales.

La mission consistait à étudier, en fonction du contexte local, toutes les possibilités de remboursements, dégrèvements, et exonérations au regard de la législation fiscale et sociale, de la doctrine de l'administration et de la jurisprudence.

A l'issue de cette mission, le consultant remettait un rapport d'expertise chiffré et juridiquement qualifié permettant à la commune de décider librement d'appliquer ou non chacune des recommandations.

Les honoraires du cabinet étaient calculés sur un taux de partage sur les économies et dégrèvements réellement réalisés suite à son intervention, soit 35% en matière de charges sociales et 30% en matière de taxes foncières.

Il présente le rapport de cette société et indique que le montant des dégrèvements obtenus à ce jour est de 15 845€ et que des remboursements sont encore attendus.

➤ **Décisions modificatives**

- *Virement de crédits budget Eau*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Eau de l'exercice 2018.

CREDITS A OUVRIR

| | CHAP. | COMPTE | OPER | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|---|-------|--------|------|---------|--|-----------|
| D | 67 | 673 | | | <i>Titres annulés (sur exercices antérieurs)</i> | + 50.00 € |

CREDITS A REDUIRE

| | CHAP | COMPTE | OPER | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|---|------|--------|------|---------|---|-----------|
| D | 011 | 6063 | | | <i>Fournitures d'entretien et de petit équipement</i> | - 50.00 € |

- Ouverture de crédits budget Général

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget Général de l'exercice 2018.

COMPTES DEPENSES

| | CHAP. | COMPTE | OPER | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|---|-------|--------|------|---------|---|---------------|
| D | 023 | 023 | | | <i>Virement à la section d'investissement</i> | + 21 500.00 € |

COMPTES RECETTES

| | CHAP | COMPTE | OPER | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|---|------|--------|------|---------|--|---------------|
| R | 021 | 021 | OPFI | | <i>Virement de la section d'exploitation</i> | 21 500.00 € |
| R | 16 | 1641 | 135 | | <i>Emprunts en euros</i> | - 21 500.00 € |
| R | 042 | 722 | | | <i>Immobilisations corporelles</i> | 21 500.00 € |

➤ **remboursement à Marie-Thérèse Chapelier**

Le Maire indique au conseil municipal que Mme Marie-Thérèse CHAPELIER a dû avancer sur ses fonds propres, pour payer, par carte bancaire, des fournitures pour l'école maternelle d'un montant de 179€98 TTC, le fournisseur refusant d'être payé par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le conseil municipal décide :

- de rembourser à Mme Marie-Thérèse CHAPELIER, la somme de 179€98 TTC qu'elle a payée à la société ELECTRO DEPOT pour l'achat d'un ordinateur dédié à l'école maternelle
- de charger le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision.

Commissions

➤ **Commission tourisme**

- **ZLP**

- Bilan provisoire 2018

Annie VOUILLON fait un pré-bilan de l'activité de la base de loisirs du Paluet durant la saison estivale.

Malgré le temps particulièrement clément il est noté une baisse de la fréquentation du camping, les chiffres définitifs seront communiqués lors d'un prochain conseil.

L'activité du centre d'accueil de groupes se maintient.

- Tarifs 2019

Annie VOUILLON présente les tarifs de la saison 2019 proposés par la commission tourisme.

Elle indique que les modifications sont peu importantes par rapport à 2018

Le conseil municipal valide la proposition faite par l'adjointe au Maire.

- Adhésion gîtes de France

Annie VOUILLON informe le conseil municipal de la hausse importante du montant de l'adhésion aux "gîtes de France". D'environ 330 €, la prestation passerait à plus de 900€.

Le conseil municipal demande au Maire d'obtenir plus de précisions et d'explications quant aux raisons de ces modifications et décide, en cas de maintien de cette augmentation, de ne pas renouveler l'adhésion aux "gîtes de France".

- Adhésion service réservation de l'Office de Tourisme de CLUNY

Annie VOUILLON informe le conseil municipal d'une prestation offerte par l'office de tourisme de CLUNY consistant à se charger des réservations.

Elle précise que cette offre pourrait convenir à la location des équipements de la base de loisirs du Paluet et qu'elle est gratuite pendant les deux premières années.

Elle indique qu'ensuite la commune doit reverser 8% à l'office de tourisme de CLUNY, selon les réservations.

Le conseil municipal :

- souhaite adhérer au service réservation de l'office de tourisme de CLUNY
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile, en particulier la convention

- **MDP**

Annie VOUILLON informe le conseil municipal que la Maison des Patrimoines sera ouverte une heure de plus à l'occasion des "journées du patrimoine" en partenariat avec les "Amis du manoir"

Elle précise que la structure fermera ses portes après les "saveurs d'automne".

- **Bibliothèque**

- Besoin financier

Catherine PARISOT rappelle au conseil municipal sa décision de diminuer le montant des crédits de fonctionnement alloués à la bibliothèque municipale pour équilibrer la subvention de 3 000€ dédiée à l'achat de livres au moment du transfert des locaux.

Elle indique que les 700€ alloués ne sont plus suffisants, le montant de la maintenance du logiciel informatique correspondant à cette somme.

Les achats des "sorties littéraires" ne peuvent plus être effectués.

Le conseil municipal décide d'augmenter les crédits de fonctionnement de la bibliothèque de 300€ afin de lui permettre d'offrir une prestation correcte à ses adhérents

- **Cinéma**

- Précision sur tarif réduit CNAS

Annie VOUILLON rappelle à l'assemblée sa délibération n° 147/2017 indiquant que le conseil municipal avait accepté de passer une convention avec le CNAS (Comité National d'Action Sociale), dans le cadre de son action sociale qui proposait aux bénéficiaires des organismes adhérents des prestations culturelles, sportives, de loisirs et de bien-être de la Commune de Matour à des tarifs préférentiels.

Il avait été décidé, en accord avec les membres de la commission tourisme, de proposer un tarif préférentiel pour les entrées au cinéma de la commune étant précisé que le choix avait été fait de ne pas créer de tarifs supplémentaires et d'appliquer l'un des tarifs réduits existant déjà.

Elle indique que la décision manque de précisions et qu'il y a lieu d'y remédier.

Le conseil municipal décide :

- de proposer à toute personne présentant une carte de membre du CNAS au cinéma de MATOUR le tarif suivant :
 - tarif réduit 5€ (retraité/demandeur d'emploi/ étudiant de + 14 ans /handicapé) sur le billet à l'unité uniquement, étant précisé que la carte d'abonnement tarif réduit est exclusivement réservée aux retraités, demandeurs d'emploi, étudiants de plus de 14 ans, handicapés
- Charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile en particulier la convention.

- **Commission école cantine**

- **Organisation école-cantine rentrée 2018**

Le Maire informe l'assemblée de la hausse des effectifs des écoles primaire et maternelle impliquant une réorganisation des classes, finalement limitée à l'école primaire.

Il précise que les chiffres ne permettent pas de prétendre à la réouverture d'une classe supplémentaire.

- **Commission technique**

- **Questions diverses**

Daniel DUMONTET explique que l'entreprise THIVENT a commencé les travaux de réfection de la voirie sur le secteur de "la Prasle" "Trécourt", "le Gotet" ainsi que la portion de goudronnage face à la société "IM'POSE".

Le conseil municipal demande au Maire de bien vouloir refaire une information aux professionnels du bois et aux riverains propriétaires quant aux modalités de débardage et aux règlementations en matière d'entretien des chemins, d'élagage, de broyage...

Questions diverses

➤ **Vente matériel obsolète ou inutilisé**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. Philippe DONATI domicilié "les Manetiers" à DOMPIERRE LES ORMES, souhaitant se porter acquéreur de la statue en plâtre d'un lion pour la somme de 80€
Le conseil municipal accède à cette requête.

➤ **Education routière : arrêt du dispositif**

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt total de la piste d'éducation routière.

Un partenariat liait l'association "Prévention Routière" et le Groupement de Gendarmerie de Saône-et-Loire depuis plusieurs dizaines d'années. Ainsi, grâce à l'appui et la présence sur le terrain des gendarmes réservistes, grâce aux véhicules et au matériel pédagogique de l'association, les élèves de près de 300 écoles du département pouvaient bénéficier d'une action de prévention routière dite "pistes" qui, en complément du travail des enseignants, conduisait à l'autonomie des enfants comme cyclistes et piétons.

Le commandant de groupement de la gendarmerie a fait le choix de ne plus affecter son personnel réserviste pour ces missions.

Cette annulation entraîne la suspension de la plupart des interventions, l'association n'ayant pas les moyens humains de suppléer ce désengagement.

Le conseil municipal regrette cette décision et demande au Maire de bien vouloir faire un courrier à la prévention routière.

Le conseil municipal souhaite que le Maire fasse un courrier de protestation auprès de la "prévention routière".

➤ **Trail du haut Clunisois**

Le Maire informe le conseil municipal de la reconduction du "trail du haut Clunisois" le 22 octobre 2018, de son déroulement, ainsi que de la demande de lots présentée par l'association pour participer au bon déroulement de cette épreuve.

Le conseil municipal décide :

- de reconduire la dotation en lots dans les mêmes conditions qu'en 2017, à savoir :
 - o quatre séjours d'un week-end en HLL, en basse saison.
- d'autoriser le Maire ou un adjoint à signer toute pièce utile pour mener à bien cette décision.

Informations diverses

➤ **cadastre : mise à jour des plans du 18 au 21 septembre**

➤ **Météo juillet et août 2018**

| | |
|----------------------|------------|
| Réunion adjoints | 01/10/2018 |
| | 05/11/2018 |
| | 03/12/2018 |
| Réunion Com techn | 09/10/2018 |
| | 13/11/2018 |
| | 11/12/2018 |
| Réunion Com tourisme | 13/11/2018 |
| | 11/12/2018 |

Séance levée à 22h30

| | | |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : | Lundi 15 octobre 2018 | 20h30 salle du conseil |
| | Lundi 19 novembre 2018 | 20h30 salle du conseil |
| | Lundi 17 décembre 2018 | 20h30 salle du conseil |